



**Décision** : n° 169/2020

**Objet** : Convention de partenariat entre la commune de Marolles-en-Brie et l'association « Conservatoire de Marolles-en-Brie » pour l'événement communal « Marollais, tous en scène », le samedi 29 février 2020.

## **DECISION DU MAIRE**

Le Maire de Marolles-en-Brie,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

**Considérant** la nécessité d'adopter la convention de partenariat entre la commune de Marolles-en-Brie et l'association « Conservatoire de Marolles-en-Brie »,

### **DECIDE**

**Article 1** : D'adopter la convention de partenariat (ci-annexée) entre la commune de Marolles-en-Brie et l'association « Conservatoire de Marolles-en-Brie », représentée par sa Présidente, Madame Annie GAILLARD, pour la manifestation « Marollais, tous en scène », le samedi 29 février 2020.

**Article 2** : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Association « Conservatoire de Marolles-en-brie »;

Marolles-en-Brie, le 27 février 2020

  
Sylvie GERINTE,  
Maire de Marolles-en-Brie